

Formatrice/formateur en services d'assistance personnelle

Nature de la tâche

Responsable de la dispensation d'un programme de développement des compétences, tel qu'établi, qui s'adresse à des préposés, employés d'organismes d'aide à domicile.

Les principales fonctions consistent en :

- l'évaluation des acquis de compétences des apprenants afin d'établir leurs plans d'apprentissage respectifs;
- la dispensation des activités de formation théorique et pratique concernant les services d'assistance personnelle (activités de la vie quotidienne, mobilisation, etc.) en contexte de soutien à domicile;
- l'évaluation des apprentissages et le suivi de l'acquisition des compétences des personnes qui lui seront confiées;
- la sanction des compétences.

Exigences

Les personnes intéressées doivent détenir une combinaison de formation et d'expérience en services de soutien à domicile auprès de clientèles vulnérables.

De façon plus précise, elles doivent répondre aux exigences suivantes :

- un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) d'infirmière auxiliaire;
- être membre de son ordre professionnel constitue un atout;
- une expérience significative en formation continue en enseignement auprès de clientèle adulte ou en entraînement (coaching, mentorat, etc.) en milieu de travail et en évaluation de compétences;
- trois ans et plus d'expérience de travail en contexte de services de soutien à domicile dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- la connaissance des principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB) constitue un atout;
- des habiletés en animation et en rétroaction auprès de personnes en démarche d'apprentissage;
- la capacité d'utiliser du matériel technologique (ordinateur, vidéo, clés USB, internet) ainsi que les logiciels courants de la suite Office;
- des qualités personnelles : leadership, autonomie, sens des responsabilités, rigueur intellectuelle, polyvalence, empathie, jugement, capacité de travailler en collaboration;
- une connaissance du secteur de l'économie sociale constitue un atout;
- s'engager à réussir une formation dispensée par une commission scolaire aux candidats sélectionnés, suivie d'une démarche d'accompagnement.

Ces qualifications seront évaluées à l'intérieur d'un processus de sélection, constitué minimalement d'une entrevue dirigée (avec grille d'entrevue structurée et mises en situation). D'autres moyens complémentaires pourraient être utilisés.